



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 Février 2025**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 23**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Et le douze Février**

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

**Date de la convocation :**

06/02/2025

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE  
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ  
A. JOUBERT - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - P. PORTE

**Objet de la délibération**

**11-2025**

SMED13 – Convention de  
financement de travaux  
Programme 2024 – Réseaux  
communications électroniques  
dans l'environnement Route de  
Noves

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ  
S. AELVOET à S. REBUFFAT  
N. LIGNY à S. LUCZAK  
J. DELCOURT à G. MOURGUES

Absent(s)

Richard BENEJEAN a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Christian ONTIVEROS

Afin d'assurer la préservation et la revitalisation de leur agglomération, des secteurs péri-urbains et de l'ensemble du paysage local, les communes peuvent intervenir pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics, avec la mise en valeur des bâtiments, des monuments et de l'environnement urbain et naturel en général.

Les travaux d'effacement des réseaux aériens participent à ces embellissements d'ensemble du cadre de vie.

En application du cahier des charges de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, le SMED13 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution électrique.

En application du même cahier des charges, le concessionnaire ENEDIS apporte une contribution pour le financement de ces travaux d'effacement des réseaux électriques (Article 8 du cahier des charges de la concession).

Pour coordonner la réalisation de ces travaux, il est proposé d'approuver une convention de financement définissant les engagements respectifs du SMED13 et de la Commune, en prévoyant la participation financière de cette dernière aux travaux de génie civil pour l'intégration des réseaux de communications électroniques.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'esthétique : GENIE CIVIL – RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Cette opération, retenue dans le cadre du programme 2024, sera réalisée en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement : **Route de Noves**.

Le coût de l'opération est estimé à **58 094 € TTC maximum**. Il comprend les travaux, les études, les frais annexes et 7% de maîtrise d'œuvre assurée par le SMED13.

L'opérateur de télécommunications assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs.

Le plan de financement entre le SMED13 et la Commune se présente de la manière suivante :

Montant estimatif HT	48 412 €
Tva 20% (due par la Commune)	9 682 €
Montant Participation Communale	58 094 €

A compter du jour du démarrage des travaux, le SMED13 procédera par voie de titre de recette, à une demande d'avance de 30% auprès de la Commune.

Le solde sera recouvré à compter de la date de réception des travaux dans la limite des montants restant dus compte tenu des contributions obtenues auprès d'autres personnes publiques ou organismes cofinanceurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement de travaux Programme 2024 – Intégration des réseaux de communications électroniques – **Route de Noves** transmise par le SMED13 et ci-annexée.

## DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône modifiés et approuvés par Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2006, du 28 décembre 2017 et du 6 décembre 2018,

Vu la délibération n°24\_04DL du Comité Syndical du SMED13 en date du 19 février 2024 précisant les modalités financières de maîtrise d'œuvre interne du syndicat,

Vu le Cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique sur les Bouches-du-Rhône, signé le 22 décembre 2020,

Vu la convention cadre de partenariat entre France Télécom et le SMED13 approuvée le 22 février en Comité Syndical du SMED13, et signée le 15 avril 2005,

Vu la Convention de financement de travaux – Programme 2024 – Réseaux de communications électroniques dans l'environnement – Route de Noves, transmise par le SMED13 et ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** la Convention de financement de travaux – Programme 2024 – Réseaux de communications électroniques dans l'environnement – Route de Noves transmise par le SMED13 et ci-annexée ;

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement de travaux et l'ensemble des pièces inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 : DE PRECISER** que les crédits seront prévus au BP 2025.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS  
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU – J. DELCOURT

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES



**Le Secrétaire de Séance**  
Richard BENEJEAN



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20250212-D112025-DE